



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à dix-huit heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPADÉ, Président du CCAS.

n° 26/2023

Date de convocation : 10 juillet 2023

Présents : Mesdames DARRAMBIDE Fabienne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, LESPADÉ Jean-Marc et ROBINEAU Christian.

Excusés : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne et NOGARO Isabelle ; Monsieur ROBLES Antoine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : **Budget annexe SSIAD 2023 : budget exécutoire modifié suite à la notification de la dotation soins versée par l'ARS (décision modificative n°2)**

Monsieur le Président rappelle que les prévisions de dépenses et de recettes du budget annexe SSIAD du CCAS de Tarnos pour l'exercice 2023 furent arrêtées sous forme de propositions budgétaires par l'organe délibérant (article R314-14 du Code de l'action sociale et des familles) lors de la séance du 27 octobre 2022. Ces propositions furent transmises à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Aquitaine, autorité de tarification, avant le 31 octobre 2022, conformément aux dispositions de l'article R314-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Un courrier de l'ARS daté du 29 juin 2023 nous a été transmis le 7 juillet 2023. Il s'agit de données de tarification provisoire.

Le montant de la dotation globale de soins 2023 est arrêté à 366 953,00 €.

Le service comptant 30 places et fonctionnant sur 365 jours en 2023, le prix de journée est fixé à 33,51 €.

Le budget exécutoire 2023 s'établit en charges et en produits à :

- 6 747,23 € en section d'investissement
- 366 953,00 € en section d'exploitation

En section d'exploitation, les dépenses retenues se déclinent ainsi :

- Groupe 1 : 12 120,00 €
- Groupe 2 : 329 983,00 €
- Groupe 3 : 24 850,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent le budget exécutoire 2023 modifié du SSIAD.

Vote de la question - nombre de votants : 9

pour : 9 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux,
devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023

ID : 040-264003070-20230718-26_2023-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à TARNOS, le 19 juillet 2023

Le Président du C.C.A.S,

Jean-Marc LESPADÉ

